

REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N°.....99-188 DU 16 AVRIL 1999**  
Chargeant Monsieur Daniel TAWEMA Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale  
de l'intérim de Monsieur Pierre OSHO Ministre de Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, Porte-Parole du Gouvernement pour compter du 16 Avril 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la Loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1<sup>er</sup> Avril 1996 par la Cours Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret n°98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du 16 Avril 1999, Monsieur TAWEMA Daniel Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur Pierre OSHO.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le..... 16 avril ..... 1999.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
**Matthieu KEREKOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MDN-MISAT 4 - SGG 4  
AUTREES MINISTRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.